



UTILISATION DES SALLES COMMUNALES

DISPOSITIF VALABLE JUSQU'AU 9 JUIN

ESPACES SPORTIFS EN EXTÉRIEUR

Accessibles sans restriction pour les mineurs ou personnes prioritaires, scolaires et périscolaires, extra-scolaires et uniquement pour les sports sans contact.

Accessibles aux adultes mais avec 10 personnes max (uniquement pour les sports sans contact).

ESPACES SPORTIFS FERMÉS ET SALLES COMMUNALES

Non accessibles pour la pratique sportive adulte

Accessibles sans restriction pour les mineurs ou personnes prioritaires, scolaires et périscolaires, extra-scolaires, et uniquement pour les sports sans contact.

Accessibles pour les adultes, uniquement pour les évènements culturels, artistiques et réunions et seulement à 35% de la capacité d'accueil. Les participants doivent être assis avec une place de libre entre chaque personne.